



Envoyé en préfecture le 05/08/2025
Reçu en préfecture le 05/08/2025
Publié le
ID : 056-21560669-20250729-D2025290708-DE

Département du MORBIHAN

2025/29/07/08

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le vingt-neuf juillet, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, DUFLEIT Anthony, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, GOJJARD Laurine (à compter de 21h18), LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, BOUÉDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : LE ROUX Véronique, ROYANT Helen, POUPON Marie-Laure, COUGARD Christelle, LE GRAND Mickaël, GOJJARD Laurine (jusqu'à 21h18), LE GRAND Hicham, TROALEN Anne

Procuration(s) : LE ROUX Véronique à LE COROLLER Marie-Ange, ROYANT Helen à LE FUR Françoise, POUPON Marie-Laure à HENRY Catherine, COUGARD Christelle à LE GOFF Jeannine, LE GRAND Mickaël à BOURLÈS Christophe, GOJJARD Laurine à BOCQUILLON Maud (jusqu'à 21h18), LE GRAND Hicham à JANNY Patrick, TROALEN Anne à PICARDA Styren.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 21/07/2025
Convocation affichée le : 22/07/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 19
Procuration (s) : 8

Reçu en Préfecture de VANNES le 05/08/2025
Publié ou notifié le 07/08/2025
Certifié exécutoire le 07/08/2025
A GOURIN, le 07/08/2025..

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H



8- APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 À LA CONVENTION ENTRE LE PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR) DU PAYS CENTRE OUEST BRETAGNE, ROI MORVAN COMMUNAUTÉ ET LA COMMUNE DE GOURIN POUR LA MISE EN ŒUVRE EXPÉRIMENTALE D'UN RESEAU D'AUTOSTOP MATÉRIALISÉ

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal afin de signer l'avenant n° 1 à la convention conclue entre le PETR du Pays COB, Roi Morvan Communauté et la commune de Gourin, relative à la mise en œuvre expérimentale d'un réseau d'autostop matérialisé.



Envoyé en préfecture le 05/08/2025
Reçu en préfecture le 05/08/2025
Publié le
ID : 056-215600669-20250729-D2025290708-DE

Département du MORBIHAN

Il rappelle que cette convention a été approuvée à l'unanimité lors de la séance du conseil municipal du 24 mars dernier.

Une copie de la convention, de la note juridique et de l'annexe financière ont été fournies à chaque membre du conseil.

VU l'avenant N°1 à la convention, joint en annexe de la présente délibération,

CONSIDÉRANT la note juridique et l'annexe financière,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur Le Maire, ou son adjoint délégué en cas d'empêchement, à signer l'avenant n° 1 à la convention conclue entre le PETR du Pays COB, Roi Morvan Communauté et la commune de Gourin, relative à la mise en œuvre expérimentale d'un réseau d'autostop matérialisé.

Pour extrait conforme au registre,

A GOURIN, le 29 juillet 2025

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.



La secrétaire de séance,

Catherine HENRY.